

MENACES ET ENJEUX POUR LE TERRITOIRE ET LES ACTIVITÉS AGRICOLES MÉTROPOLITAINS

L'Union des producteurs agricoles rencontre l'Autorité régionale de transport métropolitain

Longueuil, le 25 mai 2018



Au menu

- L'Autorité régionale de transport métropolitain, son mandat et ses responsabilités
- L'Union des producteurs agricoles et le territoire agricole métropolitain
- Menaces et enjeux pour le territoire et les activités agricoles métropolitains, le cas de Mirabel





CONTEXTE

Le territoire agricole est une ressource vitale et non renouvelable dont la vocation nourricière doit être protégée. De plus, les terres cultivées en périphérie des milieux construits assurent des fonctions environnementales essentielles et constituent un rempart contre l'urbanisation débridée.

Or, les pressions sont de plus en plus fortes sur cette zone verte désormais convoitée autant pour des projets domiciliaires, d'infrastructures logistiques et de transport, que pour des activités économiques. Ces pressions ont des répercussions négatives sur les entreprises agricoles, notamment en faisant considérablement augmenter la valeur des terres.

Dans plusieurs municipalités de la Communauté métropolitaine de Montréal (CMM), le développement désordonné favorisant l'étalement des milieux bâtis et l'utilisation de la voiture, lequel est souvent le résultat de pressions exercées par une multitude de promoteurs aux intérêts divergents, met en relief l'ampleur des enjeux auxquels nous sommes confrontés.

Le Québec se retrouve à un tournant en ce qui a trait à la protection de son territoire agricole et à l'utilisation qui en est faite.

PORTRAIT DU TERRITOIRE

La zone agricole cultivée représente moins de 2 % de la superficie totale du Québec. Les sols de la région métropolitaine de Montréal sont parmi les plus fertiles au Québec et permettent des productions agricoles diversifiées. Cette région occupe une place prépondérante dans l'agriculture québécoise.

Malgré l'existence du Plan métropolitain d'aménagement et de développement (PMAD) et du maintien strict des périmètres d'urbanisation par la CMM, plusieurs municipalités régionales de comté et

Portrait de la zone verte

On compte sur le territoire de la CMM

221 840 hectares protégés :

- 71 % de ce territoire (157 889 ha) est occupé par des entreprises agricoles dont :
 - ✓ 82 % (128 000 ha) sont cultivés;
 - ✓ 10 % (12 680 ha) sont boisés;
 - ✓ 2 % (3 484 ha) sont constitués d'érablières.
- 29 % sont alloués à des usages non agricoles (63 950 ha).

Près de 3 % du territoire agricole est en friche (6 300 ha) et appartient soit à des agriculteurs, soit à des propriétaires non-exploitants agricoles.

municipalités continuent de demander des exclusions à la zone agricole. On estime qu'environ 1 000 hectares de terres seraient actuellement visés sur le territoire de la CMM à des fins autres qu'agricoles. Cette pression sur la zone protégée est exercée malgré le fait que la CMM dispose de suffisamment de superficies en zone blanche pour accueillir les 350 000 nouveaux ménages estimés d'ici 2031.



LES PRINCIPAUX ENJEUX

- Perte importante de superficie engendrée par la prolifération d'usages non agricoles
- Accaparement des terres par des spéculateurs en attente de dézonage
- Augmentation de la valeur foncière due à la division des terres en petites superficies
- Enclavement de la zone agricole et des superficies cultivées
- Difficulté de cohabitation en raison d'une proximité grandissante entre les activités agricoles et les milieux de vie



ET LES ATTENTES DE L'UPA

Les infrastructures de transport collectif constituent un vecteur de développement durable. Conformément au PMAD, le développement urbain doit d'ailleurs être orienté autour de nœuds de transport structurant en limitant l'éparpillement des différents usages. Ce formidable outil doit toutefois être utilisé afin de canaliser le développement au bon endroit. Ainsi, ces nœuds de transport ne doivent pas favoriser la spéculation sur des terres avoisinantes ni accentuer la pression sur le territoire agricole.

L'Union des producteurs agricoles (UPA) tient à souligner qu'elle est en faveur de tout développement des transports collectifs contribuant à densifier les périmètres d'urbanisation et réduisant d'autant la pression sur le territoire agricole.

À cet égard, nous souhaitons que l'Autorité régionale de transport métropolitain :

- favorise l'implantation des nœuds de transport au cœur des milieux bâtis;
- optimise l'ensemble de ses infrastructures afin de réduire les besoins de superficies vacantes;
- tienne compte des effets collatéraux découlant de l'implantation d'un nœud de transport (équipements requis, accès, spéculation sur les terrains environnants);
- s'assure que ses pôles d'échanges soient accessibles au plus grand nombre par des modes de transport actifs.

L'UPA n'est pas opposée au projet d'une gare à Mirabel, mais ce dernier doit être réalisé en zone urbaine, où le développement et la densification, qui vont nécessairement de pair avec une telle infrastructure, ne se feront pas au détriment de la zone agricole. Dans cette municipalité, un tel site est disponible au sud de la rue Charles et constitue un choix plus avisé pour la gare, aux yeux de l'UPA.

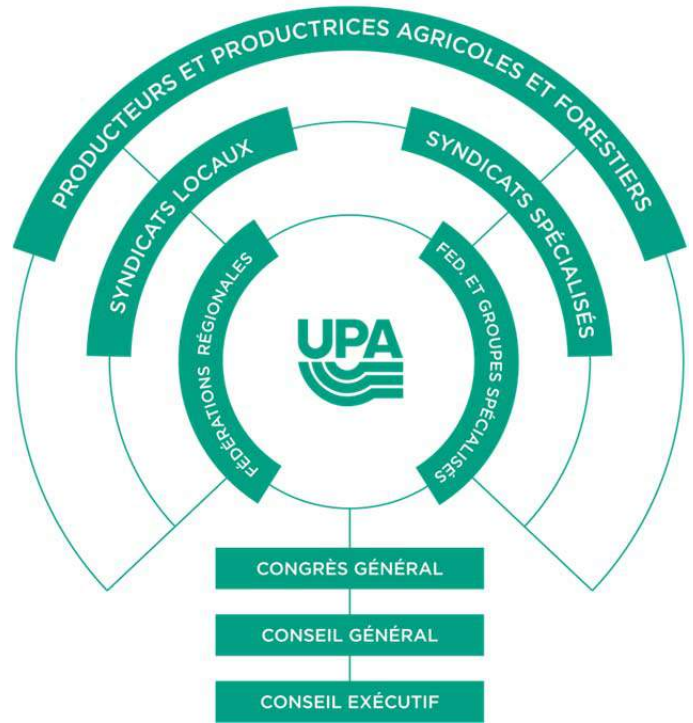
L'Union des producteurs agricoles

Portrait

L'Union des producteurs agricoles (UPA) représente les quelque 42 000 producteurs et productrices agricoles ainsi que tous les producteurs forestiers du Québec. Ils sont regroupés suivant une double structure : selon le territoire géographique auquel ils appartiennent, c'est le « secteur général », et selon le type de production agricole qu'ils exercent, c'est le « secteur spécialisé ».



Avec ses 90 syndicats locaux, ses 12 fédérations régionales et ses 150 groupes régionaux et provinciaux spécialisés, l'UPA est présente partout au Québec. Depuis plus de 90 ans, elle poursuit la mission de promouvoir, de défendre et de développer les intérêts de tous les producteurs agricoles et forestiers du Québec, sans distinction.



Adhésion



28 312

fermes



26 726

fermes membres



taux d'adhésion

